

## AVIS DE CHANGEMENT IMPORTANT

### 1) Émetteur assujetti

Gabriel Resources Ltd. (*Gabriel*)  
110, Yonge Street, bureau 1501  
Toronto (Ontario)  
M5C 1T4

Téléphone : (416) 955-9200

### 2) Date du changement important

Le 8 septembre 2003

### 3) Communiqué de presse

Un communiqué de presse en date du 8 septembre 2003 a été déposé auprès de la Bourse de Toronto et diffusé par l'entremise de divers autres médias publics désignés.

### 4) Sommaire du changement important

Gabriel a conclu une entente avec un syndicat de preneurs fermes (les *preneurs fermes*) aux termes de laquelle les preneurs fermes achèteront aux termes d'une prise ferme préalable 15 000 000 d'actions ordinaires de Gabriel au prix de 3,05 \$ CA.

### 5) Description complète du changement important

Gabriel a conclu une entente auprès d'un syndicat de prise ferme, dont les co-chefs de file sont Griffiths McBurney & Associés et BMO Nesbitt Burns, et qui comprend Marchés mondiaux CIBC, Valeurs Mobilières Dundee et Valeurs Mobilières TD (collectivement, les *preneurs fermes*), aux termes de laquelle les preneurs fermes achèteront aux termes d'une prise ferme préalable 15 000 000 d'actions ordinaires de Gabriel au prix de 3,05 \$ CA (le *prix d'offre*) moyennant un produit brut revenant à Gabriel de 45 750 000 \$ CA. La clôture devrait avoir lieu le ou vers le 24 septembre 2003.

Gabriel déposera un prospectus simplifié auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières de toutes les provinces du Canada afin de viser le placement des actions ordinaires et les actions ordinaires seront offertes aux États-Unis par le biais de placements privés aux termes d'une dispense des exigences d'inscription de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*.

Le produit net tiré du placement servira à poursuivre la mise en valeur du projet aurifère Rosia Montana, en Roumanie, que Gabriel détient à hauteur de 80 %, et aux fins générales de l'entreprise. Cette opération est conditionnelle à l'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires et à l'approbation de la Bourse de Toronto.

### 6) Recours à l'article 75(3) de la *Loi sur les valeurs mobilières (Ontario)* ou à des dispositions équivalentes

Sans objet

**7) Renseignements omis**

Sans objet

**8) Membres de la haute direction**

Le membre de la haute direction de Gabriel qui suit a pleine connaissance du changement important et les commissions peuvent communiquer avec lui à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Frank D. Wheatley  
Vice-président et chef du contentieux  
110, Yonge Street, bureau 1501  
Toronto (Ontario)  
M5C 1T4  
(416) 955-9200

**9) Déclaration du membre de la haute direction**

Le texte qui précède constitue une divulgation complète du changement important dont il est question aux présentes.

DONNÉ à Toronto (Ontario) ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2003.

(signé) Frank D. Wheatley

Frank D. Wheatley  
Vice-président et chef du contentieux